Image not found or type unknown

Importance lieu de rédaction du testament.

Par **MUSO_old**, le **10/08/2007** à **13:31**

Objet : importance lieu de rédaction du testament.

Sur le testament de mon grand-père, il est écrit "fait à Lille, le 15 février 2000".

Or, je dispose de facture de sa maison de retraite de Perpignan qui indiquent qu'il était en permanence à Perpignan".

Ce fait est-il suffisant aux yeux de la Justice pour annuler le testament ?

Merci de vos conseils.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés